



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Epargne

Site internet : [www.spbacgt-cepal.fr](http://www.spbacgt-cepal.fr)

# La NAO CEPAL 2022-23 est lancée...

Octobre 2022

## → NAO nationale...

Lors de la réunion locale du 30/09/22, la Direction débute en donnant la **dernière mouture nationale** du projet BPCE ouvert à signature :

\* Augmentation Générale (AG) : **2,80%** sur l'ensemble des classifications (de A à K) avec un minimum de **1000 €** (la bascule se situe 35 714,28 €).

\* Augmentations Individuelles (AI) : **enveloppe de 1,50%** a minima de la masse salariale.

\* Prime PPV (ex-PEPA) : **1000 €** a minima

\* Revalorisation de **6%** des minimas pour **les classifications A et B**

↳ Localement son budget serait de **4,5%** à répartir hors PPV.

Elle souhaite anticiper sur la PPV pour tenter un paiement en octobre, puis fait le tour des syndicats pour avoir leurs positions.

Elle indique qu'elle pourrait être plus libre dans sa répartition s'il n'y avait pas de signature nationale dès lors que BPCE laisserait le libre arbitre à chaque CEP... Mais cette éventualité nous laisse plus que sceptique !

## → Nos propositions

Pour le SPBA/CGT, nous avons d'abord rappelé le classement des CEP que nous avons effectué suite aux tableaux SECAFI... => notre position au cumul « rémunération + intéressement/participation + autres avantages » reste scotchée à l'avant dernière place !

L'écart avec la moyenne des CEP (hors Paris) est de **-2 617 €** (R+IP) et **-4 468 €** si on ajoute autres avantages !!! Ce qui est loin d'être négligeable !!!

De plus, les retours du sondage express (173 à ce jour) sont à 97 % pour que l'augmentation suive au moins l'inflation.

Face à ces constats, notre proposition se traduit par une formule pour déterminer un montant fixe ou plancher (à discuter) d'augmentation pérenne :

« **taux d'inflation x salaire moyen Cepal 2021** »  
+ une clause de revoyure.



Sachant que notre **rémunération moyenne 2021** est de **40 010 €**, il reste à définir sur quel taux d'inflation on s'arrête, la clause de revoyure permettant de réajuster si besoin.

Ce qui ferait **1 800 €** avec **4,5 %**, ou **2 320 €** avec **5,8 %**...

Au niveau de la **PPV**, nous proposons que **rattraper l'écart avec la moyenne des CEP** [cf. au-dessus] soit une base de discussion.

Sur la possibilité ou non de déroger à un accord national ou à une recommandation BPCE, une solution existe... Les salaires étant individuels et propres à chaque CEP, seuls les minimas sont à respecter. Il est donc envisageable de créer 2 enveloppes :

- une 1<sup>ère</sup> afin d'appliquer « l'AG nationale »  
- et, en parallèle, une 2<sup>ème</sup> servant à l'attribution d'une AI élargie à l'ensemble du Personnel.

Le plus important pour chaque salarié.e est que le cumul de ces augmentations soit pérenne, peu importe qu'il soit en 2 parties.

## → Nos propositions (suite)

Dans nos revendications, une autre était placée comme urgente car soulevée lors de la NAO précédente, mais reportée par la Direction à la rentrée afin « d'y voir plus clair ». Cela concernait le forfait mobilités durables mais il semble qu'une approche globale relative aux trajets domicile-lieu de travail collerait mieux aux diverses situations.

Nous proposons donc sur ce sujet qu'un **package** à partir des dispositions autorisées par l'URSSAF soit étudié : prime de transport, forfait mobilités durables, frais de parking, etc. L'entrée en application de ces indemnisations a déjà glissé de plusieurs mois alors qu'elles sont réclamées et attendues par nombre de salarié.e.s qui, pour l'instant, ont la charge pleine et entière de cette catégorie de frais. Sans omettre le télétravail qui peut parfaire et compléter ce type de mesures.

## → Autres propositions

SUD souhaiterait forcer sur l'AG avec des taux différents et plus importants pour les bas salaires et un plancher minimum. Sur la PPV, le plafond est de 6000 €.

Le SU propose 4,5% avec un plancher à 1800 € et 2000 € de PPV. La CGC se raccroche à cette proposition.



## → 1<sup>ères</sup> réponses à venir...

La Direction a pris en note toutes les revendications, elle propose d'avoir une réunion rapide la semaine prochaine (en espérant avoir les positions nationales : signature ou pas, etc.) : finalement le 07/10/22 après-midi est retenu pour valider l'anticipation de l'accord national et « tenter » le versement de la PPV sur octobre.

Elle aura certainement à cette occasion, la position du Directoire sur les revendications émises et son approche sur les montages proposés.

La réunion suivante est programmée le 11/10/22.



Vos délégués SPBA/CGT.

Alain BARASINSKI, Séverine LARUE,  
Eric MAHIDDINE, Franck PEYROT.